



Décision du Maire N° 2023-013

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature de la convention de mise à disposition d'un équipement sportif communal à l'association Racing Club Voujeaucourt

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la convention de mise à disposition d'un équipement sportif communal à l'association Racing Club Voujeaucourt.


Objet du contrat : Définition des conditions de la mise à disposition à l'association du Racing Club Voujeaucourt des terrains annexes de football, des équipements d'éclairage et des vestiaires associés, les lundis de 19h00 à 21h00, les jeudis de 17h30 à 19h30 et les vendredis de 19h00 à 21h00, pour les entraînements respectifs des licenciés des catégories U15, U18 et Senior féminine.

Participation aux frais de fonctionnement des installations : 175.00 € par mois.

Durée : Du 09/10/2023 au 10/12/2023 et du 04/03/2024 au 16/06/2024, avec possible reconduction si les travaux des vestiaires du stade de Voujeaucourt ne sont pas achevés à cette date.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 
ID : 025-212500482-20230929-DECISION2023013-AU

Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 04/12/2023
Publiée sur site internet le : 04/12/2023



Fait à Bavans le 29/09/2023

**La Maire,
Sophie RADREAU**

